

UBAtc



04/2522

version vs 09.02.2007

Valable du 02.07.2004

au 01.07.2009

<http://www.ubatc.be>

Union belge pour l'Agrément technique dans la construction
Service Public Fédéral (SPF) Economie, Classes moyennes, PME et Energie,
Agrément et Spécifications,

WTC 3, 6e étage, Boulevard Simon Bolivar, 30, 1000 Bruxelles

Tél. : 0032 (0)2 208 36 75, Fax : 0032 (0)2 208 37 37

Membre de l'Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)

AGREMENT TECHNIQUE AVEC CERTIFICATION

Isolant de mur creux (remplissage partiel du creux) JACKODUR KF 300 STANDARD

JACKON INSULATION SA

Industrielaan 39

Tél. 014/22.88.54

info@jackodur.com

B-2250 OLEN

Fax 014/22.59.26

DESCRIPTION

5.2

Parachèvement Afwerking
Abarbeitung Finishing

1. Objet

Panneaux de mousse rigide en polystyrène extrudé JACKODUR KF 300 STANDARD destinés à être appliqués comme couche d'isolation thermique de murs creux maçonnés et appliqués comme remplissage partiel du creux lors de la construction de ces murs.

Les panneaux JACKODUR KF 300 STANDARD font l'objet de l'agrément de produit avec certification ATG/H826.

L'agrément technique avec certification comporte un contrôle industriel continu de la production par le fabricant complété par un contrôle externe régulier à ce propos par une institution de certification désignée par l'UBAtc.

L'agrément technique porte sur le matériau isolant proprement dit, y compris sur la technique de pose, mais pas sur la qualité de l'exécution.

Les produits faisant l'objet d'un agrément technique avec certification peuvent être exemptés des essais techniques de réception précédant la mise en œuvre.

2. Matériaux

Le produit JACKODUR KF 300 STANDARD est un panneau composé d'une mousse rigide monocouche en polystyrène extrudé, à structure cellulaire fermée utilisant le CO₂ comme agent gonflant. Par l'extrusion, les surfaces des panneaux prennent un aspect lisse. Cette peau d'extrusion fait partie des panneaux.

3. Éléments

Les panneaux JACKODUR KF 300 STANDARD sont des panneaux rectangulaires, rigides et plans de couleur lilas. Les faces latérales comportent une rainure et une languette (voir fig. 1).

Les dimensions sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Produit	Longueur (mm)	Largeur (mm)	Épaisseur (mm)
JACKODUR KF 300 STANDARD	1250, 2500	600	30-60

4. Fabrication et commercialisation

Les panneaux JACKODUR KF 300 STANDARD sont fabriqués par la firme Jackon Insulation sa dans sa fabrique d'Olen. La commercialisation des panneaux est assurée par la firme Jackon Insulation sa.

Pour ce qui concerne la fabrication et les contrôles, voir l'agrément de produit avec certification ATG/H826.

L'emballage comporte une étiquette reprenant les données voulues dans le cadre du marquage CE, le logo et le numéro d'ATG.

5. Mise en œuvre.

5.1 Stockage et transport

S'agissant du stockage et du transport, il y a lieu de suivre les prescriptions du fabricant.

5.2 Construction et composition du mur creux isolé

Voir le "Feuillet d'information de l'UBAtc 'Murs creux isolés de façades en maçonnerie'" sous la référence 2003/1, paragraphe 2.

5.3 Principes de conception et d'exécution architecturaux

Voir le "Feuillet d'information de l'UBAtc 'Murs creux isolés de façades en maçonnerie'" sous la référence 2003/1, paragraphes 3.1 et 3.2.1.

Le parachèvement hermétique continu de la paroi intérieure de mur creux peut être réalisée :

- soit par une paroi intérieure de mur creux hermétique comme par exemple dans le cas de murs en béton préfabriqués ou réalisés in situ
- soit un enduit hermétique, du côté intérieur ou du côté du creux de la paroi intérieure de mur creux.

Afin d'obtenir un bon assemblage entre les panneaux, il convient de les poser avec la languette orientée vers le haut et la rainure vers le bas et de bien les serrer contre la paroi intérieure de mur creux.

5.4 Détails et dessins d'exécution

Voir le "Feuillet d'information de l'UBAtc 'Murs creux isolés de façades en maçonnerie'" sous la référence 2003/1, paragraphe 4.

6. Performances

6.1 Performances thermiques

Voir les STS 08.82 "Matériaux d'isolation thermique" édition 2003 et le "Feuillet d'information de l'UBAtc 'Murs creux isolés de façades en maçonnerie'" sous la référence 2003/1.

$$R_{tot} = R_{si} + R_1 + R_2 + \dots + R_{isol} + \dots + R_n + R_{se} + R_{corr}$$

$$U = 1/R_{tot}$$

$$U_c = U + \Delta U_g + \Delta U_f$$

Explication des symboles :

- R_{tot} : résistance thermique du mur creux
- R_{si} : résistance thermique de la face intérieure (conformément à la NBN EN ISO 6946)
- R_1, R_2, \dots, R_n : résistance thermique (valeur de calcul) du mur creux
- R_{isol} : pour une couche d'isolation homogène: résistance thermique déclarée du produit isolant pour l'épaisseur visée
- R_{se} : résistance thermique de la face extérieure (conformément à la NBN EN ISO 6946)
- R_{corr} : facteur de correction = -0,10 m².K/W pour les tolérances de pose lors de l'exécution du mur creux
- U : coefficient de transmission thermique
- U_c : coefficient de transmission thermique corrigé (conformément à la NBN EN ISO 6946)
- ΔU_g : majoration de la valeur U pour fentes dans la couche d'isolation (conformément à la NBN EN ISO 6946)= 0 si le placement intervient conformément à l'ATG
- ΔU_f : majoration de la valeur U pour fixations à travers la couche d'isolation (conformément à la NBN EN ISO 6946).

Toutes les valeurs R sont exprimées en m².K/W.
Toutes les valeurs U sont exprimées en W/m².K.

$$R_{isol} = R_D [(m^2.K)/W]$$

Epaisseur (mm)	R_{isol} (m ² .K/W)
	JACKODUR KF 300 STANDARD
30	0.85
40	1.15
50	1.45
60	1.75

Les panneaux de faible épaisseur ne peuvent être utilisés seuls étant donné qu'ils ne sont pas conformes aux exigences réglementaires pour U_{mur} .

6.2 Autres performances

Nous reprenons ci-après les caractéristiques en termes de performances des panneaux isolants JACKODUR KF 300 STANDARD. La colonne 'UBAtc' reprend les critères d'acceptation minimums établis par l'UBAtc. La colonne 'fabricant' reprend les critères d'acceptation que le fabricant s'impose.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles effectués et tombe sous la certification de produit.

Caractéristiques	Critères UBAtc	Critères fabricant	Méthode d'essai	Résultats
Longueur (mm)	± 10 (≥ 1000)	1250 ± 10 2500 ± 10	EN 822	x
Largeur (mm)	± 8 (< 1000)	600 ± 8	EN 822	x
Épaisseur (mm)	T1 $30 \leq d < 50 : \pm 2$ $50 \leq d \leq 60 : -2/+3$	T1 $30 \leq d < 50 : \pm 2$ $50 \leq d \leq 60 : -2/+3$	EN 823	x
Équerre (mm/m)	≤ 5	≤ 5	EN 824	x
Planéité (mm)	superf. pan. $\leq 75 \text{ dm}^2$: $b \leq 3; l \leq 5$ superf. pan. $> 75 \text{ dm}^2$: $b \leq 3; l \leq 7$	superf. pan. $\leq 75 \text{ dm}^2$: $b \leq 3; l \leq 5$ superf. pan. $> 75 \text{ dm}^2$: $b \leq 3; l \leq 7$	EN 825	x
Stabilité dimensionnelle (%) (48h, 70 °C, 90 % RV)	DS(TH) $\Delta \varepsilon_{l,b,d} \leq 5$	DS(TH) $\Delta \varepsilon_{l,b,d} \leq 5$	EN 1604	x
Résistance à la compression (kPa)	CS(10\Y)100 ≥ 100	CS(10\Y)300 ≥ 300	EN 826	x
Agent gonflant	sans HCFC	sans HCFC	chromatographie au gaz	x
Coefficient de conductivité thermique λ_{η} (W/mK)		0.034	EN 12667	x
Réaction au feu	A1-F	E	Euroclass Classification voir la NBN EN 13501-1	x
Dimensions rainure et languette + linéarité (mm)	-	voir fig. 1 Linéarité : ± 3	-	x

x : valeur contrôlée et conforme au critère du fabricant.

A G R E M E N T

Décision

Vu l'Arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'organisation de l'agrément technique et à l'établissement de spécifications-types dans la construction (*Moniteur belge* du 29 octobre 1991).

Vu la demande introduite par la firme JACKON INSULATION SA (AG 050608B).

Vu l'avis du groupe spécialisé "Parachèvement" de la Commission de l'agrément technique formulé lors de sa réunion du 22 décembre 2005 sur la base du rapport présenté par le Bureau exécutif "Parachèvement" de l'UBAtc.

Vu la convention signée par le fabricant, par laquelle il se soumet au contrôle permanent sur le respect des conditions de cet agrément avec certification.

L'agrément avec certification est délivré à la firme JACKON INSULATION SA pour l'isolation de murs creux JACKODUR KF 300 STANDARD, compte tenu de la description qui précède.

Cet agrément est soumis à renouvellement le 1 juillet 2009.

Bruxelles, le 27 janvier 2006.

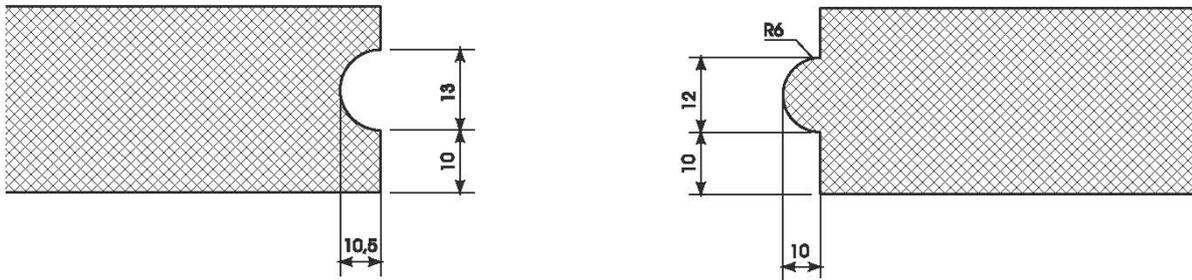
Le Directeur général,

V. MERKEN

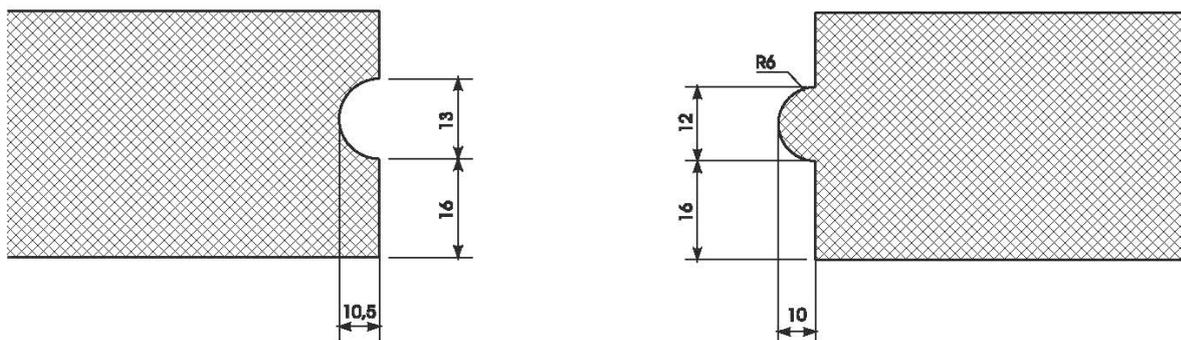
Fig. 1

RAINURE ET LANGUETTE : valeurs nominales

Epaisseur 30 mm :



Epaisseur 40 mm :



Epaisseur 50 et 60 mm :

